

FICHE D'INSCRIPTION DU CCAS

- Animations Sorties hebdomadaires centres commerciaux et marché

Coordonnées du participant :

Nom :Prénom :

Date de naissance :Lieu de naissance :

Adresse :

Code Postal / Ville :

Téléphone Fixe :Portable :

Assurance :

Nom :

N° de police/contrat :

Coordonnées du Médecin Traitant :

Nom / Prénom :

Adresse du cabinet :

Code Postal / Ville :

Téléphone :

Santé :

Asthmatique : oui non

Allergies :

Maladies :

Problème cardiaque :

Traitement régulier : oui non si oui lequel :

Compléments d'informations :

Personne à prévenir en cas d'urgence :

1^{ère} personne :

Nom :Prénom :

Code Postal / Ville :

Téléphone Fixe :Portable :

Lien de parenté :

2^{ème} personne :

Nom :Prénom :

Code Postal / Ville :

Téléphone Fixe :Portable :

Lien de parenté :

EN CAS D'ACCIDENT, autorisez-vous les animateurs à prendre les mesures d'urgence ?

Oui non

Si oui, le cas échéant à être hospitalisé au plus proche : Oui non

Droit à l'image :

Je soussigné(e)

Autorise / n'autorise pas (1) l'équipe du CCAS de Lesparre Médoc à photographier et/ou filmer lors des actions.

Je donne l'autorisation au CCAS de diffuser les dites photographies et images filmées pour les usages suivants :

- ♦ Publication éventuelle à des fins de communication dans le bulletin intercommunal ou tout autre support de
- ♦ Communication publié par la commune
- ♦ Site web de la commune
- ♦ Presse locale
- ♦ Archivage des photographies dans le « journal de bord » du CCAS de Lesparre Médoc

(1) Rayer la mention inutile

J'ai bien pris connaissance du guide pratique à le respecter sous peine d'être radié(e) momentanément ou définitif des actions proposées.

Fait à....., Le.....

Signature :

« Les données à caractère personnel collectées font l'objet d'un traitement conforme aux dispositions du règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Conformément à ces dispositions, les données à caractère personnel collectées par la commune de Lesparre-Médoc sont traitées à des fins de contact et à destination des services municipaux intéressés pendant la durée contractuelle.

Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité ainsi qu'à l'opposition en contactant le Délégué à la Protection des Données (DPD) désigné par la commune en adressant un mail à contact@mairie-lesparre.fr. Vous pouvez, en cas de méconnaissance des dispositions susvisées, introduire une réclamation devant la CNIL. »

GUIDE PRATIQUE DES ANIMATIONS ET SORTIES DU CCAS DE LESPARRE MEDOC

Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Lesparre-Médoc propose des animations (ateliers mémoires, créatifs, sorties extérieurs, spectacles...) destinées aux personnes de 60 ans et plus, domiciliées sur la commune. Ces dernières offrent au public des temps de convivialité, de partage et d'échanges intergénérationnels.

Le guide s'applique également aux sorties des mardis, mercredis, samedis dans le but de rompre l'isolement.

Qu'il s'agisse de favoriser le lien social, de vous permettre de vous initier à de nouveaux savoirs ou savoir-faire, de vous cultiver, de vous distraire, de répondre à vos soucis de prévention du vieillissement, nous souhaitons que ces activités puissent se dérouler dans les meilleures conditions possibles. De ce fait, soucieux d'améliorer la qualité des services que nous vous offrons, vous trouverez dans ce guide les informations nécessaires pour comprendre le fonctionnement des animations et permettre ainsi leur bon déroulement.

Participation des animations et sorties :

Toute personne souhaitant y participer, devra au préalable remplir une fiche d'adhésion, annexée au présent guide et mise à jour tous les ans. Les informations recueillies sont confidentielles, et permettront d'assurer la sécurité de chacun ainsi que le bon déroulement des déplacements.

Le programme des activités vous sera communiqué par courrier ou email, sous forme de planning trimestriel. Un horaire de départ et un lieu de rendez-vous sont fixés pour chaque animation. Pour les personnes ne pouvant pas se déplacer sur le lieu de départ, le minibus du CCAS peut assurer le transport.

Modalités d'inscription et de participation :

Les inscriptions impliquent l'adhésion aux modalités définies dans ce guide et se font auprès du CCAS exclusivement.

Pour les sorties hebdomadaires aux centres commerciaux et marchés, une photo d'identité sera demandée pour la création d'une carte personnalisée.

Pour les animations, le nombre de places étant limitées, l'inscription devra se faire au minimum une semaine avant. Une liste d'attente est établie afin de pouvoir contacter les volontaires en cas de désistement. De ce fait et dans un souci d'organisation, toute personne s'inscrivant aux animations s'engage à signaler sa déficience dès que possible.

Règles de bienséance et consignes de sécurité :

Les animations et les sorties du CCAS doivent offrir à tous les participants un moment de convivialité, et de partage. Pour ce faire, il ne peut être toléré un quelconque irrespect verbal ou gestuel venant perturber le bon déroulement de l'activité. Les animateurs ainsi que tout autre public fréquentant l'activité devront être traités avec égard. Il en va de même pour les locaux et le matériel qui seront mis à votre disposition. Les consignes de sécurité des animateurs devront être respectées. Sauf cas exceptionnel, Le CCAS assure le transport aller-retour des participants.

Les animations sont dites « de groupe », par conséquent, les participants devront impérativement être présents sur toute la durée de l'animation, y compris lors du déjeuner lorsque celui-ci est prévu.

Certaines sorties peuvent donner lieu à un temps libre. Afin de ne pas pénaliser l'organisation de la journée, il est demandé à chacun de respecter scrupuleusement les horaires et périmètres déterminés par les animateurs.

Pour les temps de repas et par soucis de sécurité, la consommation d'alcool doit rester modérée. Il ne sera autorisé qu'un verre par personne.

Le CCAS se réserve le droit de pouvoir interdire l'accès à une ou plusieurs activités à un participant ayant dérogé à ces consignes.

Annulation des animations :

Le CCAS peut être contraint d'annuler une animation pour les raisons suivantes : Indisponibilité des équipements qui accueillent les activités, absence imprévue d'un animateur sans remplacement possible, météo, sécurité, manque de participants....

Dans la mesure du possible, le CCAS s'engage à prévenir en amont les usagers de l'annulation d'une animation, à cette fin, les coordonnées transmises à l'inscription doivent être complètes et remises à jour chaque année.

Certificat médical pour les animations :

La remise au CCAS d'un certificat médical de moins de trois mois est obligatoire pour participer aux activités physiques et sportives. Il est à transmettre avant la première séance. En cas d'arrêt prolongé pour maladie ou accident d'un participant, celui-ci devra obligatoirement renouveler son certificat médical et en informer l'animateur concerné pour pouvoir reprendre les activités physiques et sportives.

Responsabilité :

LE PARTICIPANT ENGAGE SA PROPRE RESPONSABILITE A TOUT MOMENT ET DANS QUELQUE SITUATION QUE CE SOIT, LORS DES SORTIES ET ANIMATIONS.

- La responsabilité du CCAS ne pourra en aucun être recherchée en cas d'accident ou d'incident dont pourrait être victime un des participants. Les achats qui pourraient être effectués par les participants lors de ses sorties sont sous leur entière responsabilité.

- Les personnes n'étant pas en possession de toutes leurs facultés de décisions telles que celles bénéficiant d'un régime légal de protection (tutelle ou curatelle), doivent impérativement bénéficier de l'accord écrit de leur représentant légal pour accéder aux activités. Ce représentant engage sa propre responsabilité vis-à-vis du participant, ce qui décharge en totalité l'accompagnateur et le CCAS.

- Le CCAS décline toute responsabilité en cas de vol des effets personnels qui resteraient dans les véhicules de service.

Assurance :

Conformément à la réglementation, le CCAS dispose d'un contrat d'assurance pour le transport des personnes et pour les activités proposées ne couvrant que sa propre responsabilité et celle de ses agents.

De son côté, le participant doit avoir souscrit une assurance garantissant, d'une part les dommages dont il pourrait être l'auteur (responsabilité civile), et d'autre part, les dommages qu'il pourrait subir (individuelle accident corporels). Une attestation d'assurance vous sera demandée à l'inscription.

Droit à l'image :

Un formulaire d'autorisation du droit à l'image sera fourni au participant lors de son inscription. En effet, certaines actions donnent lieu à des photos souvenirs mises à la disposition de chacun et pouvant être utilisées à des fins de communication par le CCAS.

Tarif et paiement :

Une délibération fixant les tarifs est votée par le Conseil d'Administration du CCAS chaque année. Les tarifs peuvent varier selon les activités et la participation du CCAS.

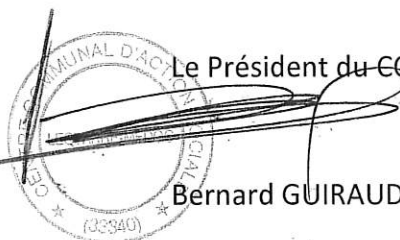
Le paiement s'effectuera sur place pour les spectacles et thés dansants mais devra être fait à l'inscription pour toutes les autres animations.

Les sorties hebdomadaires sont encaissées le 1^{er} mardi du mois.

En contrepartie du paiement l'utilisateur recevra un reçu précisant son nom, l'activité payée ainsi que le montant.

L'utilisateur,

Nom :

The image shows a circular official stamp from the 'COMMUNAL D'ARLES' with the number '(33340)' and two stars. A signature is written over the stamp. To the right of the stamp, the text 'Le Président du CCAS,' is written above the name 'Bernard GUIRAUD'.

Le Président du CCAS,
Bernard GUIRAUD